Ville de Créteil

PROCES- VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU C. C. A. S. du 14 décembre 2022

Etaient présents :

Monsieur Antoine PELISSOLO, adjoint au maire, vice-président,
Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, adjointe au maire,
Madame Chantal VALLIER, adjointe au maire,
Madame Dominique HENON, conseillère municipale déléguée,
Monsieur Eric ESOR, conseiller municipal,
Madame Sonia RABA, conseillère municipale,
Monsieur Jean-Louis LAVIGNE, administrateur,
Madame Béatrice BARBIER, administratrice,
Madame Edwige HURTAULT, administratrice.

Pouvoirs :

Monsieur Laurent CATHALA, maire, président ayant donné pouvoir à Monsieur Antoine PELISSOLO,

Président de séance : Monsieur Antoine PELISSOLO,
Secrétaire de séance : Madame Isabelle RIFFAUD, Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil d'administration et constaté que le quorum était atteint pour la validité des délibérations, Monsieur le Président soumet aux membres de l'assemblée le procès verbal de la séance du 27 septembre 2022 et donne communication des décisions prises par Monsieur le Président depuis le 27 septembre 2022, en vertu de la délégation d'attributions du 28 septembre 2021.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée que le registre des délibérations, celui des décisions et celui des certificatifs administratifs sont à leur disposition.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée d'ajouter un rapport urgent à l'ordre du jour, portant sur l'attribution d'un acompte sur la subvention de fonctionnement 2023 à la crèche associative Afaac. Le rapport a été adressé aux membres de l'assemblée pour information en date du 9 décembre. L'ajout du rapport à l'ordre du jour du présent conseil est adopté à l'unanimité.

En introduction, Monsieur PELISSOLO mentionne une actualité positive : approche des fêtes de fin d'année, distribution en cours des colis de noël pour les personnes âgées ou, suivant leur choix, banquet de nouvel an fixé au dimanche 15 janvier 2023.

Mme HURTAULT souligne que la bouteille de crémant contenue dans le colis est de qualité.

Monsieur PELISSOLO rappelle qu'il avait été convenu lors du précédent conseil d'administration que des administrateurs présenteraient à tour de rôle le projet développé par l'association qu'ils représentent. En conséquence, il passe la parole à Madame BARBIER, présidente de l'Association Itinéraires et Rencontres, qui a été la première à se proposer.

L'intervention est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée salue cette intervention par des applaudissements. Monsieur PELISSOLO souligne la forte implication de l'association dans l'aide à la santé mentale et la valorisation du pouvoir d'agir de chacun.

RAPPORT N°1: Décision modificative N° 1 du Budget principal - Exercice 2022

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Il remercie Madame JEANNOT, directrice de la gestion des moyens du CCAS qui a fait valoir ses droits à la retraite, pour le travail accompli dans le domaine budgétaire.

La décision modificative porte sur une réduction de 39 133€ de la section de fonctionnement par rapport au budget primitif. La réalisation des dépenses de personnel est moindre que prévu, compte-tenu d'une anticipation des revalorisations de traitement de la fonction publique et de la difficulté à recruter sur certains postes.

Par ailleurs, les aides financières de première nécessité sont en augmentation.

Le budget annexe du Service de Soins Infirmiers à Domicile requiert une subvention complémentaire de 43 000€.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°2 : Budget supplémentaire - Budget annexe Service de Soins Infirmiers à Domicile

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Les dépenses de personnel sont inférieures de 65 000€ par rapport aux prévisions, à l'instar du budget principal.

La dotation globale versée par l'ARS s'élève à 827 292,53€, inférieure aux besoins de fonctionnement. Par ailleurs, l'autorité de tarification a affecté le résultat de l'année 2021 en majeure partie en réserve de compensation. La subvention complémentaire du budget principal assure l'équilibre.

Au final, le budget supplémentaire se traduit par une réduction de la section de fonctionnement de 67 000€.

Il est proposé d'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi que le budget supplémentaire du SSIAD.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT n°3 : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Primitif 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 - Exercice 2023.

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Il s'agit d'un rapport traditionnel, permettant d'engager les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif en avril 2023, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022. Ceci concerne le budget principal et deux budgets annexes : service de soins infirmiers

à domicile et résidences autonomie.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°4 : Programme de prévention santé : convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France visant la promotion de la pratique d'activités physiques

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Il s'agit d'une action portée par le service prévention santé visant à promouvoir l'activité physique. Un financement de 120 000€ réparti sur 3 ans a été obtenu dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ARS.

Le projet se décline en 2 axes : lutter contre la sédentarité en encourageant la pratique physique dans un quotidien de vie ; favoriser les pratiques adaptées pour les personnes en affection longue durée ou en situation de handicap.

Le projet présente un intérêt sur le plan de la santé physique, mentale et en termes de maintien des liens sociaux. La programmation sur 3 ans permettra d'inscrire des actions dans la durée et de s'inscrire dans la dynamique des jeux paralympiques. Monsieur PELISSOLO remercie le service pour le projet impulsé.

Monsieur PELISSOLO évoque une enquête réalisée auprès des jeunes et adultes en situation de handicap sur leurs pratiques et matière d'activités physiques et passe la parole à Monsieur MARCHETTI pour présenter les résultats de cette enquête (cf. Annexe 2).

Madame HURTAULT s'interroge sur les 60% d'enfants ayant répondu à l'enquête qui ne pratiquent aucune activité physique, parmi lesquels 90% d'entre eux ne pratiquent pas non plus d'autre activité culturelle ou artistique.

Madame RABA souligne l'information donnée dans le journal local et l'enjeu de mettre ce public en relation avec l'information qui intéresse.

Madame BRAULT souligne les problématiques spécifiques des personnes en situation de handicap. Le label Terre de jeux dans le cadre des jeux olympiques permettra de faire découvrir des disciplines. Par ailleurs, une enquête plus large va être lancée auprès de l'ensemble des cristoliens.

Madame RABA souligne le travail à faire autour de la confiance en soi. Monsieur PELISSOLO se félicite que la Ville dispose d'équipements importants en nombre et diversifiés.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°5 : Foyer soleil des Bordières : procédure de fermeture de la résidence autonomie - retrait de trois appartements.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

Le conseil d'administration a délibéré en 2018 sur la restitution progressive des logements du foyer soleil au fur et à mesure de leur libération. Il est proposé de restituer 3 appartements.

Monsieur ESOR se questionne sur la superficie des logements restitués, le T1 du rez-de-chaussée étant nettement plus grand que le T2 du troisième étage. L'existence de jardins en rez-de-chaussée, ou de logements sous combles au dernier étage peuvent expliquer ces différences.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°6 : Résidences du Halage – Joseph FRANCESCHI – foyer soleil : révision du montant de la redevance mensuelle assimilable au loyer et aux charges, due par les résidents et du tarif d'hébergement en chambre visiteur.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

L'augmentation proposée de 3,5% porterait les redevances à 554,84€ pour un T1bis, 674,24€ pour un T2 et pour le foyer soleil de 439€ à 607€.

Monsieur LAVIGNE souligne que l'augmentation de 3,5% est conséquente pour les résidents. Monsieur PELISSOLO renvoie au taux de l'inflation. Madame GARRIGOU-GAUCHERAND souligne que le montant des redevances demeure malgré tout très modéré au regard du prix moyen des loyers.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°7: Résidence Marivaux : révision du montant de la redevance mensuelle assimilable au loyer et aux charges, due par les résidents et du tarif d'hébergement en chambre visiteur - fixation du montant de la redevance de trois logements supplémentaires

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

Comme chaque année, il est proposé d'appliquer pour la résidence Marivaux une augmentation identique à celle des autres résidences autonomie gérées par le CCAS, soit 3,5% pour 2023.

La redevance des trois logements supplémentaires, assimilable au loyer et aux charges, est fixée au prorata de leur surface à 316,16€ pour les T1 et 536,87€ pour le T2.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°8 : Forfait Autonomie - Adoption du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND présente le rapport.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°9 : Signature d'une nouvelle convention entre le Département du Val de marne et le centre communal d'action sociale, relative au service départemental de téléassistance.

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Le tarif mensuel dans le cadre du nouveau marché diminue.
Il est proposé d'adopter la convention avec le Conseil Départemental définissant le partenariat quant à la mise en oeuvre de ce dispositif.

Madame HURTAULT propose de renforcer la communication sur ce dispositif au regard de son coût modéré et suggère un encart dans le Vivre ensemble.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°10: Service d'aide à domicile : Adoption d'un avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental du Val-de-Marne

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Cet avenant apporte une dotation supplémentaire de 9 928€ sur la base du nombre d'heures d'interventions réalisées dans le cadre de l'APA ou de la PCH.

Pour l'année 2021, le nombre d'interventions réalisées par le service s'élève au total à 29 721 heures, dont pour 17 377 heures au titre de l'APA et 93 heures au titre de la PCH. L'avenant vise les interventions APA et PCH réalisées sur la période du 1er septembre au 31 décembre, soit 3 586 heures.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°11: Subvention de fonctionnement à la crèche associative "Les P'tits Choux" - Attribution d'un acompte 2023

Madame VALLIER présente le rapport.

Il s'agit d'attribuer un acompte qui ne préjuge pas de la base de calcul de la subvention 2023 ni de la décision définitive de l'assemblée.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°12 : Présentation du rapport social unique 2021 du centre communal d'action sociale

Monsieur PELISSOLO présente le rapport.

Les effectifs du CCAS intègrent 93% de femmes.
En réponse à Monsieur LAVIGNE, il est précisé que les données sur la formation intègrent les agents contractuels.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°13: Modification du tableau des emplois du personnel : suppressions et créations d'emplois

Monsieur PELISSOLO présente le rapport

45 agents bénéficient d'une promotion interne ou d'un avancement de grade.

Madame GARRIGOU-GAUCHERAND remercie le personnel pour son engagement constant auprès des personnes accompagnées.

Monsieur LAVIGNE constate une tendance positive, alliant baisse des absences pour maladie/accidents de travail et octroi de promotions.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

RAPPORT N°14: Subvention de fonctionnement à la crèche associative AFAAC, Attribution d'un acompte 2023

Madame VALLIER présente le rapport.

Il s'agit d'attribuer un acompte qui ne préjuge pas de la base de calcul de la subvention 2023 ni de la décision définitive de l'assemblée.

Mise aux voix: adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur PELISSOLO fixe les prochains conseils d'administration au :
- jeudi 16 février 2023 à 18H30 pour le débat d'orientations budgétaires
- jeudi 6 avril 2023 à 18H30 pour l'adoption du budget primitif.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année. La séance est levée à 19H45.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 94010 CRETEIL

Isabelle RIFFAUD

Directrice générale adjointe des services chargée de l'action sociale et du logement
Secrétaire de séance

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 94010 CRETEIL

Antoine PELISSOLO

Adjoint au Maire délégué à l'Action sociale, Famille, Insertion et Handicap
Vice-président du CCAS